

**Tribunal
canadien
du commerce
extérieur**

**1998-1999
Budget des dépenses**

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Ministre des Finances

Table des matières

| | |
|---|----|
| PARTIE I : MESSAGES | 1 |
| A. Message du président | 1 |
| B. Déclaration de la direction | 2 |
| PARTIE II : APERÇU DU MINISTÈRE | 3 |
| A. Mandat, rôle et responsabilités | 3 |
| B. Objectif | 4 |
| C. Plan de dépenses | 4 |
| PARTIE III : PLANS, PRIORITÉS ET STRATÉGIES | 5 |
| A. Sommaire des plans, priorités et stratégies clés | 5 |
| B. Détails par programme et par secteur d'activité | 6 |
| Objectif | 7 |
| Facteurs externes qui influent sur l'activité | 7 |
| Plans et stratégies clés | 8 |
| Résultats prévus | 9 |
| PARTIE IV : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 10 |
| Tableau 1 : Sommaire des autorisations de dépenser | 11 |
| Tableau 2 : Structure organisationnelle | 11 |
| Tableau 2.1 : Détails des besoins en ÉTP | 12 |
| Tableau 3 : Articles courants de dépenses par programme | 12 |
| Tableau 4 : Coût net du programme pour l'exercice 1998-1999 | 13 |
| Tableau 5 : Liste des lois et règlements | 13 |
| Tableau 6 : Références | 14 |
| INDEX | 15 |

Partie I : Messages

A. Message du président

Je suis heureux de présenter le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) du Tribunal canadien du commerce extérieur (le Tribunal) pour l'exercice financier 1998-1999.

Le Tribunal est un intervenant clé du mécanisme de recours commerciaux du Canada, en raison de sa compétence aux termes de l'*Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)*, de l'*Accord sur le commerce intérieur (ACI)* et des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Dans le but de s'acquitter de son mandat, le Tribunal a entrepris diverses initiatives pour rationaliser ses activités et garantir qu'il peut continuer à soutenir un système de commerce international juste, ouvert et concurrentiel.

Le RPP du Tribunal pour l'exercice 1998-1999 reflète son engagement soutenu à l'endroit de l'atteinte de l'objectif stratégique susmentionné et du maintien de la qualité de ses conclusions, décisions et recommandations.

Pierre Gosselin
Président

B. Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION Rapport sur les plans et les priorités 1998-1999

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le RPP de 1998-1999 du Tribunal.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats clés prévus du Tribunal;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____

Date : _____

Partie II : Aperçu du ministère

A. Mandat, rôle et responsabilités

Le Tribunal détient son mandat aux termes de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* (la Loi sur le TCCE), qui a reçu la sanction royale le 13 septembre 1988. Le Tribunal est habilité à :

- mener des enquêtes afin de déterminer si l'importation de produits sous-évalués ou subventionnés a causé un dommage sensible ou un retard ou menace de causer un dommage sensible à une branche de production nationale;
- entendre les appels interjetés à l'égard de décisions rendues par le ministère du Revenu national (Revenu Canada) aux termes de la *Loi sur les douanes*, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI);
- enquêter sur des demandes présentées par des producteurs canadiens qui souhaitent obtenir des allègements tarifaires sur des intrants textiles importés aux fins de production;
- examiner les plaintes déposées par des fournisseurs potentiels concernant les marchés publics du gouvernement fédéral visés par l'ALÉNA, l'ACI et l'*Accord sur les marchés publics* de l'OMC;
- mener des enquêtes sur les mesures de sauvegarde relativement aux plaintes déposées par des producteurs nationaux qui soutiennent que l'augmentation des importations leur cause, ou menace de leur causer, un dommage grave;
- enquêter et donner son avis sur des questions économiques, commerciales ou tarifaires dont le gouverneur en conseil ou le ministre des Finances saisit le Tribunal.

Le Tribunal est un intervenant clé du mécanisme de recours commerciaux du Canada. Dans son rôle quasi judiciaire, le Tribunal protège les producteurs canadiens contre deux formes importantes de concurrence déloyale en provenance de pays étrangers : le dumping et le subventionnement dommageables. Le Tribunal se veut un organisme facilement accessible, auprès duquel les citoyens peuvent faire appel des décisions de Revenu Canada en matière de douanes et d'accise, ou déposer une plainte concernant l'adjudication des marchés publics du gouvernement.

Le rôle consultatif du Tribunal l'amène à tenir des enquêtes pour établir certains faits et ainsi aider le gouvernement dans la formulation de stratégies qui rendent les producteurs canadiens davantage compétitifs dans un contexte de commerce mondial. Dans le cadre de sa saisine permanente ayant trait à l'allègement tarifaire sur les intrants textiles, le Tribunal aide le gouvernement à déterminer quels niveaux tarifaires assureront un gain économique maximal au Canada dans une industrie confrontée aux demandes changeantes du marché.

L'émergence d'un système d'échanges commerciaux plus libre et plus ouvert oblige le Canada à s'appuyer de plus en plus sur un mécanisme de recours commerciaux juste et efficient. Par l'accomplissement des divers volets de son mandat, le Tribunal contribue au soutien d'une économie canadienne saine et à l'épanouissement de relations commerciales loyales avec les partenaires commerciaux du Canada.

B. Objectif

L'objectif de l'activité du Tribunal est d'assurer l'existence au Canada d'un mécanisme de recours commerciaux juste et efficient et la possibilité pour le gouvernement, aidé par les enquêtes pour établir certains faits et la saisine permanente du Tribunal, de formuler des stratégies qui rendent les producteurs canadiens davantage compétitifs dans un contexte de commerce mondial.

C. Plan de dépenses

| (en milliers de dollars) | Dépenses prévues 1997-1998 | Dépenses prévues 1998-1999 | Dépenses prévues 1999-2000 | Dépenses prévues 2000-2001 |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Dépenses brutes du programme : Tribunal canadien du commerce extérieur | 7 949 | 8 136 | 8 029 | 8 029 |
| Plus : Coût des services fournis par d'autres ministères | 1 695 | 1 695 | 1 695 | 1 695 |
| Coût net du programme | 9 644 | 9 831 | 9 724 | 9 724 |

Partie III : Plans, priorités et stratégies

A. Sommaire des plans, priorités et stratégies clés

Un sommaire des plans et des stratégies du Tribunal suit.

| Tribunal canadien du commerce extérieur | |
|---|---|
| (Plan) Fournit aux Canadiennes et Canadiens : | (Stratégies) Sera démontré par : |
| Le soutien d'un système d'échanges commerciaux équitable et accessible | <ul style="list-style-type: none">➤ Le maintien des décisions du Tribunal par les organismes d'appels nationaux et internationaux.➤ La mise en œuvre des recommandations du Tribunal par le gouvernement.➤ La publication des décisions du Tribunal en temps opportun.➤ Les décisions du Tribunal sont considérées justes et impartiales par les intervenants nationaux et internationaux. |

Deux initiatives concernant la réglementation sont présentement en cours et auront une incidence sur les procédures du Tribunal. En premier lieu, le Tribunal a entrepris une révision en profondeur des *Règles du Tribunal canadien du commerce extérieur* (les Règles de procédure du Tribunal) afin d'éliminer les règles inutiles, d'améliorer l'efficacité et la transparence et de préserver l'équité. Les modifications proposées faciliteront la mise en place de procédures qui tiennent compte des changements technologiques survenus depuis l'entrée en vigueur des Règles de procédure du Tribunal en 1991 (par exemple, le dépôt électronique de documents). Il est prévu que l'initiative contribuera à rendre le Tribunal davantage accessible aux Canadiennes et Canadiens et se soldera par une plus grande transparence. Les modifications proposées donneront un caractère officiel à certaines pratiques déjà en cours de façon officieuse (par exemple, les demandes de renseignements et la production de documents). D'autres modifications proposées sont nécessaires pour répondre aux changements issus de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord sur l'Organisation mondiale du commerce* (par exemple, des procédures pour faciliter les réexamens à mi-période de l'application des mesures de sauvegarde).

La deuxième initiative afférente à la réglementation découle de la modification prévue de la Loi sur le TCCE et de la LMSI. Depuis l'examen parlementaire de la LMSI en 1996, plusieurs modifications ont été proposées à la LMSI et, bien que dans une moindre mesure, à la Loi sur le TCCE. Ces modifications devraient être soumises au Parlement en 1998. L'initiative

législative en question est pilotée par le ministère des Finances, qui a consulté tous les ministères touchés, y compris le Tribunal. Quelques-unes des modifications législatives (par exemple, la réaffectation des responsabilités pour les décisions provisoires de dommage et les réexamens entrepris avant la date d'expiration des décisions et la révision des dispositions portant sur l'intérêt public) entraîneront des modifications corrélatives des Règles de procédure du Tribunal.

Les modifications de la LMSI proposées entraîneront la modification du *Règlement sur les mesures spéciales d'importation*. À leur tour, les Règles de procédure du Tribunal devraient être modifiées en conséquence. Les changements qu'il faudra apporter sont surtout liés au besoin accru qu'aura le Tribunal de recueillir des renseignements à la suite des modifications législatives.

Les initiatives susmentionnées sont considérées comme étant peu coûteuses.

| <u>Lois ou réglementation</u> | <u>Résultats prévus</u> |
|--|--|
| Lois sur le dumping et le subventionnement - Le ministère des Finances propose des modifications à la LMSI et à la Loi sur le TCCE qui auront pour effet de modifier la façon dont le Tribunal mène les enquêtes sur le dumping et le subventionnement. Les modifications conféreront au Tribunal de plus grands pouvoirs et une plus grande participation dans les domaines comme les décisions provisoires de dommage et les enquêtes sur la question de l'intérêt public. Il y aura aussi des changements dans la manière dont le Tribunal accorde l'accès aux renseignements confidentiels. Il faudra donc modifier les Règles de procédure du Tribunal. | Utilisation plus efficace des compétences expertes du Tribunal en matière de dommage et dans les décisions sur la question de l'intérêt public. Plus grande efficacité dans la tenue des causes de dumping et de subventionnement. |
| Règles de procédure du Tribunal - Le Tribunal propose de modifier les Règles de procédure pour éliminer les règles inutiles, rationaliser les procédures, améliorer la transparence et tenir compte du changement technologique. | Rehaussement de l'efficacité et de la transparence des procédures du Tribunal. |

B. Détails par programme et par secteur d'activité

Étant donné son mandat et sa structure, le Tribunal s'occupe d'un seul secteur d'activité, qui consiste à agir à titre de tribunal administratif relativement à des enquêtes sur le dumping et le subventionnement, à des appels à l'égard de décisions en matière de douanes et d'accise et à des plaintes concernant les marchés publics ainsi qu'à agir à titre de conseiller du gouvernement et du ministre des Finances relativement à une vaste gamme de questions d'ordre commercial, économique ou tarifaire.

Dépenses prévues

(en milliers de dollars)

| Secteur d'activité | 1997-1998 | 1998-1999 | 1999-2000 | 2000-2001 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Tribunal canadien du commerce extérieur | 7 949 | 8 136 | 8 029 | 8 029 |
| Total | 7 949 | 8 136 | 8 029 | 8 029 |

Objectif

L'objectif de l'activité du Tribunal est d'assurer l'existence au Canada d'un mécanisme de recours commerciaux juste et efficient et la possibilité pour le gouvernement, aidé par les enquêtes pour établir certains faits et la saisine permanente du Tribunal, de formuler des stratégies qui rendent les producteurs canadiens davantage compétitifs dans un contexte de commerce mondial.

Facteurs externes qui influent sur l'activité

La conjoncture économique est l'un des principaux facteurs externes qui influe sur le travail du Tribunal, qui est un organisme répondant exclusivement à une demande externe. Le Tribunal ne peut refuser aucune saisine du gouverneur en conseil ou du ministre des Finances, ou toute demande formulée par un particulier ou une entreprise qui répond aux conditions minimales d'accès. Le ralentissement de l'activité économique au pays et dans le monde entraîne habituellement une détérioration des marchés et une augmentation de la concurrence. Dans un tel contexte, les producteurs nationaux sont de plus en plus vulnérables à la concurrence livrée par les importations et sont portés davantage à demander une protection contre les pratiques commerciales déloyales. Cela se traduit généralement par un plus grand nombre d'enquêtes en réponse à des plaintes liées au dumping ou au subventionnement. La branche de production canadienne surveille également de près les requêtes déposées aux États-Unis et les mesures prises par ce pays en matière de commerce lorsqu'il y a un risque de déplacement, des États-Unis vers le Canada, des importations visées. De plus, dans la foulée de la libéralisation du marché canadien et de la diminution des tarifs américains, le rôle du Tribunal devient de plus en plus important pour les entreprises canadiennes en tant qu'un des derniers remparts contre les pratiques commerciales déloyales.

La Loi sur le TCCE renferme des dispositions générales aux termes desquelles le gouvernement ou le ministre des Finances peut demander au Tribunal de faire enquête sur des questions économiques, commerciales ou tarifaires. Dans le cadre d'une enquête, le Tribunal agit à titre consultatif, avec le mandat de faire des recherches, de recevoir les exposés et les observations, de trouver les faits, de tenir des audiences publiques et de présenter un rapport au gouvernement ou au ministre des Finances accompagné, au besoin, de recommandations. Par exemple, le 16 décembre 1997, le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Finances, du ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire et du ministre du Commerce international, a saisi le Tribunal d'une enquête sur l'importation de mélanges de produits laitiers échappant aux limites des contingents du Canada.

Les initiatives gouvernementales portant sur l'examen de la LMSI et de la *Loi sur les douanes* auront une incidence sur le secteur d'activité du Tribunal. Les modifications prévues à la LMSI conféreront de plus grandes responsabilités au Tribunal dans les domaines de la décision provisoire de dommage, de la tenue de réexamens discrets des conclusions du Tribunal en vigueur et de la question de l'intérêt public. Pour ce qui est des modifications envisagées à la *Loi sur les douanes*, la suppression d'un niveau d'appel à Revenu Canada pourrait avoir d'importantes répercussions sur le travail du Tribunal lié aux appels de décisions de Revenu Canada.

Les politiques commerciales du Canada ont aussi une incidence sur le secteur d'activité du Tribunal. À la suite de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Israël*, la Loi sur le TCCE a dû être modifiée en regard aux mesures de sauvegarde. Lorsque la *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili* entrera en vigueur, la Loi sur le TCCE sera de nouveau modifiée en ce qui concerne les mesures de sauvegarde pour refléter des changements similaires.

Enfin, le fait que les fournisseurs potentiels soient davantage au courant de la compétence du Tribunal en matière de contestation des offres aux termes de l'ALÉNA et de l'ACI semblerait expliquer, en partie, le plus grand nombre de plaintes déposées auprès du Tribunal. Le nombre de ces plaintes relatives aux marchés publics devrait probablement augmenter sensiblement au cours de l'exercice 1997-1998.

Plans et stratégies clés

Afin de fournir un soutien efficace du système d'échanges commerciaux équitable et accessible, le Tribunal a mis en place les objectifs stratégiques suivants :

- respecter tous les délais réglementaires dans l'exercice de ses attributions;
- entendre les appels qui relèvent de la compétence du Tribunal conformément à toute loi adoptée par le Parlement ou aux règlements d'application et rendre ses décisions avec promptitude;
- maintenir la qualité des conclusions, des décisions et des recommandations du Tribunal;
- veiller à l'autonomie du Tribunal en tant qu'organisme quasi judiciaire.

Outre les stratégies globales ci-dessus, le Tribunal a mis en place diverses stratégies de fonctionnement qui lui permettront d'atteindre ses objectifs stratégiques. Il s'agit, notamment, des stratégies suivantes :

- offrir un programme de formation en profondeur des nouveaux membres;
- maintenir et continuer d'améliorer le niveau de service à la population et répondre à toutes les exigences réglementaires dans le cadre des limites budgétaires;
- revoir ses Règles de procédure afin de les rendre plus efficaces et pour tenir compte des innovations technologiques qui influent sur le fonctionnement du Tribunal;
- revoir les processus et les procédures dans le but de les rationaliser et de les optimiser;
- maximiser le recours à la technologie de l'information dans le fonctionnement du Tribunal.

Résultats prévus

Les stratégies décrites ci-dessus visent les résultats suivants :

- le maintien des décisions du Tribunal par les organismes d'appels nationaux et internationaux;
- le mise en œuvre des recommandations du Tribunal par le gouvernement;
- la publication des décisions du Tribunal en temps opportun;
- des niveaux relevés de service à la population et une amélioration constante grâce à l'application des outils les plus récents en technologie de l'information. Par exemple, le Tribunal se sert des techniques de vidéoconférence pour traiter avec promptitude les appels de décisions de Revenu Canada, quel que soit l'emplacement géographique de l'appelant, et de son site Web pour présenter ses produits.

Grâce aux résultats clés ci-dessus, le Tribunal est en mesure de demeurer un intervenant clé du mécanisme de recours commerciaux du Canada.

Partie IV : Renseignements supplémentaires

Tableau 1 : Sommaire des autorisations de dépenser

Renseignements sur le personnel

Tableau 2 : Structure organisationnelle

Tableau 2.1 : Détails des besoins en ÉTP

Autres renseignements financiers

Tableau 3 : Articles courants de dépenses par programme

Tableau 4 : Coût net du programme pour l'exercice 1998-1999

Autres renseignements

Tableau 5 : Liste des lois et règlements

Tableau 6 : Références

Tableau 1 : Sommaire des autorisations de dépenser

| Autorisations de dépenser pour l'exercice 1998-1999 - Partie II du Budget principal des dépenses | | | |
|--|--|---|---|
| Crédit (en milliers de dollars) | | Budget principal des dépenses 1998-1999 | Budget principal des dépenses 1997-1998 |
| Tribunal canadien du commerce extérieur | | | |
| 35 | Dépenses du programme | 6 951 | 6 962 |
| (L) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1 185 | 987 |
| Total du Ministère | | 8 136 | 7 949 |

Renseignements sur le personnel

Tableau 2 : Structure organisationnelle

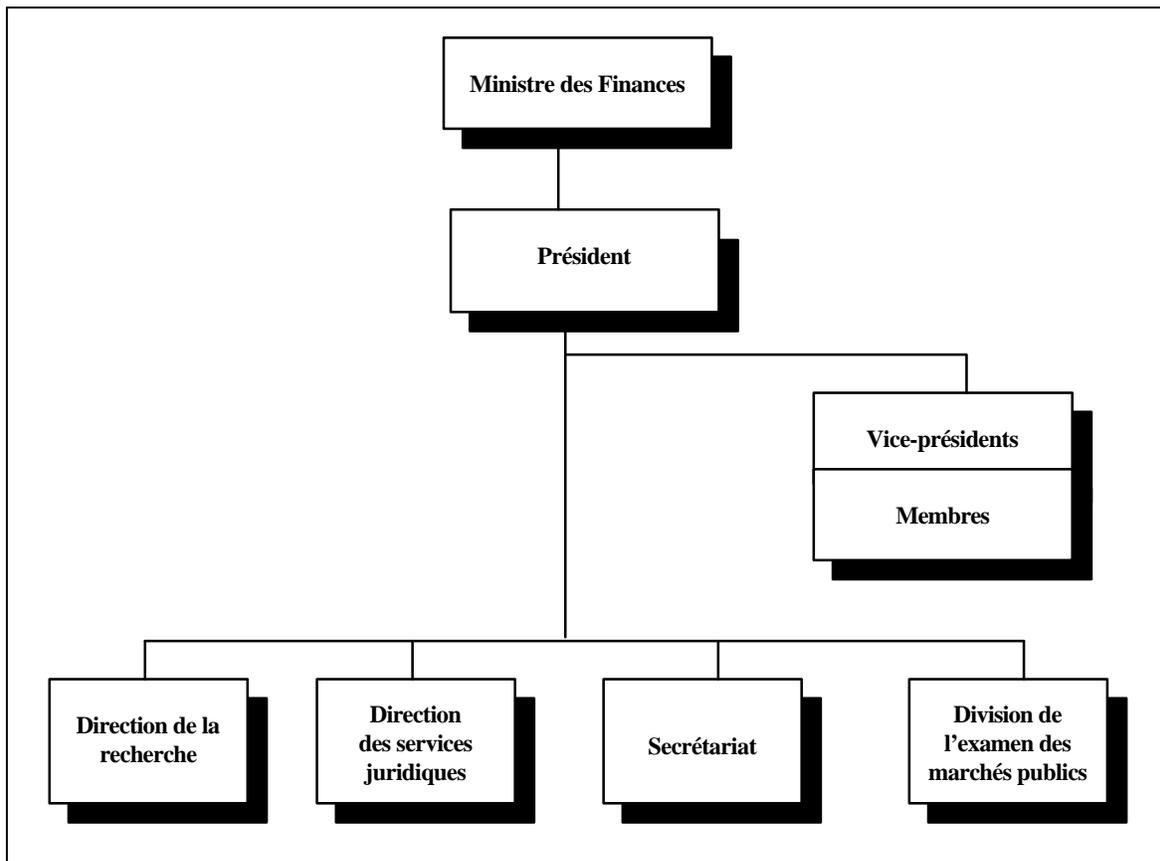


Tableau 2.1 : Détails des besoins en ÉTP

| (\$) | Prévision 1997-1998 | Prévu 1998-1999 | Prévu 1999-2000 | Prévu 2000-2001 |
|----------------------------|------------------------|----------------------------|--------------------|--------------------|
| Échelle de salaires | | | | |
| <30 000 | 18 | 17 | 17 | 17 |
| 30 000-40 000 | 1 | 8 | 8 | 8 |
| 40 000-50 000 | 34 | 23 | 23 | 23 |
| 50 000-60 000 | 1 | 2 | 2 | 2 |
| 60 000-70 000 | 11 | 14 | 14 | 14 |
| 70 000-80 000 | 18 | 15 | 15 | 15 |
| >80 000 | 15 | 15 | 15 | 15 |
| Total | 98 | 94 | 94 | 94 |

Autres renseignements financiers

Tableau 3 : Articles courants de dépenses par programme

| (en milliers de dollars) | Prévision des dépenses 1997-1998 | Dépenses prévues 1998-1999 | Dépenses prévues 1999-2000 | Dépenses prévues 2000-2001 |
|---|---|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Personnel | | | | |
| Traitements et salaires | 5 374 | 5 644 | 5 679 | 5 679 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 914 | 1 185 | 1 193 | 1 193 |
| Total | 6 288 | 6 829 | 6 872 | 6 872 |
| Biens et services | | | | |
| Transport et communications | 358 | 271 | 271 | 271 |
| Information | 89 | 69 | 69 | 69 |
| Services professionnels et spéciaux | 593 | 427 | 377 | 377 |
| Locations | 80 | 69 | 69 | 69 |
| Achats de services de réparation et d'entretien | 55 | 59 | 59 | 59 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 233 | 211 | 211 | 211 |
| Autres subventions et paiements | 2 | 3 | 3 | 3 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 1 410 | 1 109 | 1 059 | 1 059 |
| Capital | | | | |
| Acquisition de machines et de matériel | 104 | 198 | 98 | 98 |
| Total | 7 802 | 8 136 | 8 029 | 8 029 |

Tableau 4 : Coût net du programme pour l'exercice 1998-1999

| (en milliers de dollars) | Coût total du Ministère |
|---|----------------------------|
| Dépenses brutes prévues | 8 136 |
| Plus : | |
| Installations fournies par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux | 1 695 |
| Cotisations visant la part de l'employeur des primes d'assurance et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor | 459 |
| Coût net estimatif du programme en 1998-1999 | 10 290 |

Autres renseignements**Tableau 5 : Liste des lois et règlements**

| | |
|--|--|
| <i>Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur</i> | L.R.C. (1985), ch. 47 (4 ^e suppl.) |
| <i>Loi sur les douanes</i> | L.R.C. (1985), ch. 1 (2 ^e suppl.) |
| <i>Loi sur la taxe d'accise</i> | L.R.C. (1985), ch. E-15 |
| <i>Loi sur les mesures spéciales d'importation</i> | L.R.C. (1985), ch. S-15 |
| <i>Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'œuvre</i> | L.R.C. (1985), ch. 12 (3 ^e suppl.) |
| <i>Loi sur l'administration de l'énergie</i> | L.R.C. (1985), ch. E-6 |
| <i>Règlement sur le Tribunal canadien du commerce extérieur</i> | DORS/89-35, le 27 décembre 1988, <i>Gazette du Canada</i> Partie II, vol. 123, n ^o 2 à la p. 255 |
| <i>Règles du Tribunal canadien du commerce extérieur</i> | DORS/91-499, le 14 août 1991, <i>Gazette du Canada</i> Partie II, vol. 125, n ^o 18 à la p. 2912 |
| <i>Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics</i> | DORS/93-602, le 15 décembre 1993, <i>Gazette du Canada</i> Partie II, vol. 127, n ^o 26 à la p. 4547 |

En outre, les accords suivants influent sur l'activité du Tribunal :

- Accord sur le commerce intérieur*
- Accord de libre-échange nord-américain*
- Accords de l'Organisation mondiale du commerce

Tableau 6 : Références

1. Site Web du Tribunal

www.tcce.gc.ca

2. Publications

Rapports annuels

- 1989-1990 à 1996-1997

Rapports de situation annuels

- Saisine sur les textiles : Rapport de situation annuel - du 1^{er} octobre 1994 au 30 septembre 1995
- Saisine sur les textiles : Rapport de situation annuel - du 1^{er} octobre 1995 au 30 septembre 1996

Bulletins

Guides

- *Guide d'introduction au Tribunal canadien du commerce extérieur*
- *Guide de la saisine sur les textiles*
- *Guide du mécanisme d'examen des marchés publics*
- *Lignes directrices sur les frais dans une procédure portant sur un marché public*

Brochures

- *Information sur les enquêtes et les réexamens concernant le dumping et le subventionnement*
- *Information sur les appels de décisions concernant les douanes, l'accise et la LMSI*
- *Information sur les enquêtes concernant les tarifs sur les textiles*
- *Information sur l'examen des marchés publics*

3. Personne-ressource pour obtenir des renseignements supplémentaires

Le secrétaire
Tribunal canadien du commerce extérieur
Standard Life Centre
333, avenue Laurier Ouest
15^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0G7

Numéro de téléphone : (613) 993-3595
Numéro de télécopieur : (613) 998-1322
Courrier électronique : secrétaire@tcce.gc.ca

Index

| | |
|--|---------------------|
| Accord sur les marchés publics de l'OMC | 3 |
| ACI (Accord sur le commerce intérieur)..... | 1, 3, 8 |
| Activité..... | 4, 6, 7, 8 |
| ALÉNA (Accord de libre-échange nord-américain)..... | 1, 3, 8, 13 |
| Allégement tarifaire sur les intrants textiles | 3 |
| Articles courants..... | 12 |
| Autorisations de dépenser | 11 |
| Contestation des offres..... | 8 |
| Coût (net) du programme | 4, 13 |
| Dumping..... | 3, 6, 7, 14 |
| ÉTP (Équivalents temps plein) | 12 |
| Initiatives concernant la réglementation..... | 5 |
| Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili | 8 |
| Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Israël | 8 |
| Loi sur la taxe d'accise..... | 3, 13 |
| Loi sur le TCCE (Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur) | 3, 5, 6, 7, 8, 13 |
| Loi sur les douanes | 3, 8, 13 |
| Loi sur les mesures spéciales d'importation (LMSI)..... | 3, 5, 6, 8, 13, 14 |
| Lois | 13 |
| Marchés publics | 3, 6, 8, 13, 14 |
| Mécanisme de recours commerciaux | 1, 3, 4, 7, 9 |
| Mélanges de produits laitiers | 7 |
| Objectifs stratégiques..... | 8 |
| OMC..... | 1, 3 |
| Plan de dépenses..... | 4 |
| Plans..... | 1, 2, 5, 8 |
| Priorités | 1, 2, 5 |
| Publications | 14 |
| Réexamens | 5, 6, 8, 14 |
| Règles de procédure..... | 5, 6, 8 |
| Revenu Canada | 3, 8, 9 |
| Site Web..... | 9, 14 |
| Stratégies..... | 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9 |
| Structure organisationnelle | 11 |
| Subventionnement | 3, 6, 7, 14 |
| Technologie de l'information | 8, 9 |